



CAHIER DES CHARGES

Consultation n° 2026-06 : Acquisition d'une tractopelle

1. Objet de la consultation - Dispositions générales

1.1. Objet de la consultation

Cette consultation a pour objet l'acquisition d'une tractopelle neuve, en remplacement de la tractopelle actuelle. Elle est destinée aux services techniques de la collectivité pour permettre des travaux de terrassement, de creusement de tranchées, de chargement, de manutention et d'entretien de la voirie.

Le matériel proposé devra être neuf, conforme aux normes européennes en vigueur et livré prêt à l'emploi.

Performances minimales attendues (résumé) :

- Caractéristique Exigence minimale
- Type Tractopelle 4x4
- Puissance ≥ 80 kW
- Chargeur Godet 6 en 1 de 1 m³ minimum
- Pelle Balancier télescopique
- Profondeur de fouille $\geq 5,8$ m
- Vitesse ≥ 40 km/h
- Cabine Climatisée ROPS/FOPS
- Ligne hydraulique : Oui
- Garantie 24 mois minimum

1.2. Durée du marché et calendrier

La durée du marché sera déterminée en fonction de l'offre du candidat retenu.

1.3. Transmission des demandes de paiement

Conformément aux articles L. 2192-1 à L. 2192-3 du Code de la commande publique, les opérateurs économiques doivent transmettre leurs factures sous forme électronique. Pour ce faire, ils doivent utiliser le "portail public de facturation" nommé Chorus Pro via l'url : <https://chorus-pro.gouv.fr>

L'identifiant SIRET de l'acheteur nécessaire au dépôt d'une facture dans le portail Chorus Pro est le suivant : 21640284200019.

1.4. Visite sur site

Une visite sur site obligatoire devra être organisée aux frais et risques du candidat, dans le cadre de la reprise du véhicule actuel, avant la remise de l'offre. Pour pouvoir organiser une visite, veuillez contacter M. YALAOUI Nabil au 05 59 98 19 77 ou Mme HAU Hélène au 05 59 98 19 70.

2. **Clauses techniques**

2.1. Caractéristiques techniques attendues

La tractopelle devra répondre aux caractéristiques minimales suivantes :

2.1.1. Généralités

- Machine neuve ;
- Transmission intégrale 2x4 et 4x4 ;
- Direction assistée ;
- Cabine fermée homologuée ROPS/FOPS ;
- Ventilation et chauffage ;
- Siège conducteur suspendu réglable ;
- Rétroviseurs et éclairage routier complet ;
- Gyrophare LED ;
- Triangle tri flash à LED double face avec sérigraphie AK5 700mm classe 2, avec kit rabattage manuel ;
- Alarme de recul.

2.1.2. Motorisation

- Moteur turbo Diesel conforme à la réglementation européenne sur les émissions en vigueur ;
- Puissance minimale : 75kW (entre 100 Ch. et 110 Ch.) ;
- Couple élevé adapté aux travaux de terrassement : Couple entre 420Nm/520Nm ;
- Réservoir carburant de capacité adaptée à une journée complète de travail, soit environ 150L.

2.1.3. Transmission

- Boîte automatique ou Power Shift., ou équivalent ;
- Minimum 4 rapports avant ;
- Vitesse maximale : 40 km/h./45 Km/h ;
- Pont avant et arrière avec différentiel.

2.1.4. Equipement chargeur frontal

Le chargeur devra comprendre :

- Godet 4x1 minimum à crosse pour attache rapide ;
- Commande joystick multifonctions ;
- Système anti-tangage ;
- Capacité minimale : 1,0 m³ ;
- Attache rapide ;
- Fourches à palettes compatibles ;
- Attache rapide mécanique reprenant les anciens godets ;
- Attache rapide hydraulique avec fourches reprenant lame à neige ;
- Clapets de sécurités AV et AR ;
- Godet chargeur minimum 4x1 capacité minimum 1m3 avec jeux de dents.

2.1.5. Pelle arrière

La pelle devra comporter :

- Déport latéral hydraulique ;
- Balancier télescopique ;
- Profondeur de fouille minimale : 4 m ;
- Portée minimale : 6 m ;
- Stabilisateurs hydrauliques indépendants avec patins caoutchouc ;
- Commandes mécaniques ou autres 2 leviers ;
- Protection sur les phares arrière.

2.1.6. Circuit hydraulique

- Débit hydraulique adapté aux performances de la machine ;
- Ligne hydraulique auxiliaire ;
- Pré-équipement marteau hydraulique ;
- Coupleurs rapides.

2.1.7. Pneumatiques

- Pneus mixtes chantier/route ;
- Pneumatiques renforcés.

2.2. Equipements fournis

Le titulaire fournira au minimum :

- Godet chargeur 4/1 avec une capacité de 1m3 minimum avec crosse pour attache rapide ;
- Godet de curage 1500mm ;
- Jeu de fourches à palettes ;
- Attache rapide mécanique reprenant les anciens godets ;
- Attache rapide hydraulique avec fourche reprenant lame à neige ;
- Clapets de sécurité AV et AR ;
- Boîte à outils ;
- Triangle tri flash à LED double face avec sérigraphie AK5 700mm classe 2, avec kit rabattage manuel ;
- Extincteur ;
- Catalogue des pièces détachées (format numérique accepté).

2.3. Sécurité

La machine devra être conforme :

- Au marquage CE ;
- Aux prescriptions de la Directive Machines ;
- Aux normes ROPS/FOPS ;
- Aux exigences de sécurité applicables aux engins de chantier.
- Tous les dispositifs de sécurité devront être installés d'origine.

2.4. Reprise de l'ancien véhicule

Il est attendu des candidats un chiffrage du rachat de la tractopelle actuelle, dont le montant sera déduit du prix d'achat de la nouvelle tractopelle.

Caractéristique de la tractopelle actuelle :

- JCB 3CX ;
- 2003 ;
- Environ 13 000h ;
- N° de série : 0635650 ;
- Attache rapide mécanique avec fourche rabattable ;
- Godet frontal 4 en 1 ;
- Balancier télescopique ;
- Coupleur JCB sans godet retro.

2.5. Développement durable

Le projet prend en compte le développement durable par l'acquisition d'une tractopelle conforme aux normes environnementales en vigueur, économe en carburant, durable dans le temps et bénéficiant d'un suivi de maintenance permettant d'optimiser sa durée de vie et de réduire son impact environnemental.

3. Livraison et garanties

3.1. Livraison

La machine sera livrée prête à fonctionner, avec tous les niveaux effectués, immatriculée si nécessaire, et accompagnée des certificats de conformité. Le matériel établi sera conforme aux prescriptions et recommandations des normes françaises et européennes en vigueur. Les essais de réception seront réalisés en présence du représentant du maître d'ouvrage.

Le lieu de livraison est fixé au Centre Technique Municipal (CTM), 1 rue du Gave, 64110 Jurançon. La livraison ne s'effectuera qu'après prise de rendez-vous avec M. YALAOUI Nabil.

3.1. Vérification et admission

Les opérations de vérification et d'admission seront effectuées conformément aux dispositions du CCAG-FCS.

Elles comprennent notamment la vérification de conformité aux spécifications techniques du CCP et aux engagements du Titulaire.

3.2. Documents à remettre et condition de remise

Le titulaire devra remettre au responsable du CTM, au moment de la livraison, **un exemplaire en langue française** :

- des notices de fonctionnement,
- du manuel d'entretien,
- du manuel d'utilisation,
- des documents d'atelier et pièces détachées,
- des plans électriques et hydrauliques,
- de la carte grise mise à jour

3.3. Formation

Le fournisseur assurera :

- La mise en service ;
- Une formation des utilisateurs d'une durée minimale d'une demi-journée ;
- Les explications relatives aux opérations d'entretien courant.

3.4. Service Après-Vente (SAV)

Le délai d'intervention du titulaire pendant la période de garantie sera de 48h maximum suite à appel pour réparation. Le délai d'approvisionnement des pièces de rechange sera de 24h.

Le candidat proposera dans son offre la prise en charge du 1er entretien du matériel. Il précisera le nombre d'heures auxquelles cet entretien devra être réalisé, ainsi que le détail de ce qu'il comprend.

Il précisera par ailleurs le prix des pièces détachées nécessaire à l'entretien du véhicule, et notamment le prix d'une vidange, d'une filtration, d'une boîte moteur et d'une boîte différentielle (cf. DPGF annexée).

Les coordonnées, la disponibilité et la localisation du Service Après-Vente (SAV) et de l'atelier agréé seront indiqués dans le dossier de réponse du prestataire.

Sera également précisé le délais de fourniture des pièces détachées, et l'assurance de leur disponibilité pendant 10 ans.

3.5. Garantie contractuelle

Le Titulaire est soumis à une obligation de garantie. La garantie constructeur sera a minima :

- 24 mois pièces et main-d'œuvre ou
- 2 000 heures de fonctionnement, au premier des deux termes atteint.

La garantie couvre les pièces et la main d'œuvre. Le Titulaire devra fournir dans son offre le détail de cette garantie, et les engagements sur les interventions et la fourniture de pièces.

3.6. Pénalités d'indisponibilité

Des pénalités pour indisponibilité pourront être appliquées au titulaire. Ces pénalités seront appliquées si une date d'intervention n'est pas planifiée dans une période d'un mois à la demande de l'acheteur, sauf circonstances exceptionnelles. Le montant d'une pénalité pour indisponibilité est de 500€ TTC forfaitaire.

Les dispositions de l'article 14.2 du CCAG Fournitures courantes et Services sont seules applicables.

4. Formulaire de réponse

4.1. Coordonnées

Nom commercial et dénomination sociale du candidat :

.....

Adresse de l'établissement :

.....

Adresse électronique :

Téléphone :

SIRET :

IBAN :

4.2. Prix proposé

Les prix sont forfaitaires et fermes actualisables.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges frappant obligatoirement la prestation objet du marché, ainsi que tous les frais annexes pouvant découler de l'exécution de la prestation.

Prix proposé tel qu'il résulte du total de la DPGF annexée au présent cahier des charges :

Montant HT :

Montant TVA au taux de 20,00 %

Montant TTC :

4.3. Proposition de délai

Le titulaire s'engage à livrer le produit dans un délai de 5 mois maximum.

Le délai de livraison proposé par le candidat est de :(préciser l'unité)

Le délai de garantie proposé par le candidat est de :(préciser l'unité)

4.4. Signatures

Fait en un seul original

A :

Le

Signature du titulaire

Mention(s) manuscrite(s)

« Lu et approuvé »

Signature de l'acheteur

Mention(s) manuscrite(s)

« Lu et approuvé »